



Emerald Health Therapeutics reçoit sa première commande de produits de cannabis pour le marché québécois du cannabis récréatif

Mai 30, 2019

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 30 mai 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV: EMH; OTCQX: EMHTF) a reçu sa première commande de la part de la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour la fourniture de produits de cannabis au marché québécois du cannabis récréatif. La première livraison d'Emerald est prévue pour la semaine du 3 juin.

« Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'approvisionner le marché québécois en produits de cannabis de marque Emerald, déclare le président et chef de la direction d'Emerald, Dr Avtar Dhillon. La SQDC, qui a atteint 71 millions de dollars de ventes au cours des six premiers mois de la légalisation du cannabis récréatif, se classe deuxième parmi les provinces ayant les ventes les plus élevées. C'est donc un marché important pour Emerald qui offre maintenant ses produits de cannabis récréatif et va lancer, dans les mois à venir, sa production locale de marque Verdélite ».

Emerald livre actuellement du cannabis à la Société ontarienne de vente du cannabis (faisant affaire sous le nom de Société ontarienne du cannabis), à la British Columbia Liquor Distribution Board, à la Newfoundland Labrador Liquor Corporation, à PEI Cannabis, à la Société des alcools du Yukon et à des détaillants privés autorisés en Saskatchewan. Emerald a également été autorisée par la Société manitobaine des alcools et des loteries à fournir du cannabis au Manitoba et a signé une entente de vente avec l'Alberta Gaming, Liquor and Cannabis pour procurer du cannabis en Alberta.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien de cannabis autorisé. Pure SunFarms, sa coentreprise à parts égales basée en Colombie-Britannique, détient un permis de culture pour 1,03 million de pieds carrés de la première de ses deux installations de culture en serre de 1,1 million de pieds carrés. Chacune de ces installations devrait produire plus de 75 000 kg de cannabis par an. Verdélite, filiale québécoise d'Emerald, achève quant à elle la construction de son installation d'intérieur de 88 000 pieds carrés; elle est d'ailleurs en train d'augmenter sa cadence de production. Emerald a obtenu un contrat d'approvisionnement pour environ 500 acres de chanvre en 2018 et pour environ 1 000 acres de 2019 à 2022, l'objectif étant d'extraire du cannabidiol à faible coût. Emerald a conclu des partenariats stratégiques exclusifs pour l'extraction à grande échelle et l'encapsulation de gélules, ainsi que pour l'accès à une technologie exclusive devant améliorer la biodisponibilité des cannabinoïdes. Son équipe possède une vaste expérience dans le domaine des sciences biologiques, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et de la commercialisation. Ses efforts se concentrent sur la création de produits de cannabis exclusifs à valeur ajoutée destinés à des fins médicales et récréatives.

Emerald fait partie du Emerald Health group, un large regroupement d'entreprises en tout genre qui se concentrent principalement sur le développement de produits pharmaceutiques, botaniques et nutraceutiques susceptibles d'apporter des bienfaits sur la santé et le bien-être en interagissant avec le système endocannabinoïde du corps humain.

Pour en savoir plus, consultez le www.emeraldhealth.ca/fr ou joignez la personne-ressource suivante :

Rob Hill, chef de la direction financière
Directeur des relations avec les investisseurs
1 800 757-3536, poste 5
invest@emeraldhealth.ca

Ni la Bourse de croissance TSX, ni sa réglementation des fournisseurs de services (car ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'accepte la responsabilité pour la justesse ou l'exactitude de ce communiqué.

Avertissement concernant les déclarations prospectives : Certaines déclarations effectuées dans ce communiqué de presse ne constituent pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations prospectives pouvant faire l'objet de risques importants, d'incertitudes et de présomptions générales et particulières. Il est donc possible que les résultats ou les événements réels soient considérablement différents des attentes exprimées de façon explicite ou non dans ces déclarations. Parmi les déclarations visées, on compte la capacité de production et de traitement des diverses installations, l'expansion des installations, la légalisation d'un éventail plus large de produits à base de cannabis, la vente de ces produits, la construction et l'exploitation d'un laboratoire, la réception de commandes de chanvre et les coûts de production anticipés.

Nous ne pouvons garantir la réalisation de ces déclarations, et les lecteurs ne doivent pas s'y fier indûment. Les déclarations prospectives présentent des risques et des incertitudes relativement, entre autres, aux modifications apportées aux lois et aux règlements, au changement de gouvernement, au défaut d'obtenir des approbations réglementaires, au défaut d'obtenir le financement nécessaire, aux résultats des activités de production et de vente, aux résultats de recherche scientifique, aux modifications réglementaires, aux modifications dans les prix et les coûts des intrants, à la demande de main-d'œuvre, à la demande de produits, au défaut des contreparties de remplir leurs obligations contractuelles ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle et dans d'autres documents réglementaires de la Société. Les déclarations prospectives énoncées dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date de la publication. Les déclarations prospectives sont présentées afin de fournir des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction, et pour permettre aux investisseurs et aux autres intervenants de mieux comprendre nos prévisions quant à notre environnement opérationnel. Il est à noter que ces renseignements pourraient ne pas être adaptés à d'autres fins. La Société n'est aucunement tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations en fonction de nouvelles circonstances ou d'événements inattendus le cas échéant, sauf si la loi l'exige.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.